

# LA VICTOIRE



*Le général de Gaulle lance son appel le 18 juin 1940, depuis Londres.*

**L**a fin de la guerre, pour la France Libre, ce fut la victoire. Comme elle s’y était engagée dès l’appel lancé par de Gaulle le 18 juin 1940, la République et ses lois furent restaurées à mesure de la libération du territoire, les libertés individuelles et publiques furent rétablies, la vie politique put reprendre et des élections, municipales, cantonales puis législatives intervinrent durant l’année 1945 et les débats s’ouvrirent sur ce que devait être la nouvelle Constitution de la France. En même temps, de profondes réformes économiques et sociales furent décidées, en particulier celle qui rendit toutes les Françaises électrices et éligibles.

Les Alliés, anglais et américains, avaient dû renoncer à faire gouverner la France par leur administration militaire. Le 23 octobre 1944, ils reconnurent enfin, officiellement, le gouvernement provisoire de la République française, ce que l’Union soviétique avait fait dès que ce gouvernement avait été constitué à Alger. Le 10 novembre, Churchill arriva en France et au terme de ses discussions avec de Gaulle, il fut annoncé que la France aurait une zone d’occupation en Allemagne, prise pour la grande part sur celle de la Grande-Bretagne, et surtout qu’elle était admise à la Commission consultative européenne, là où, avec les Américains, les Soviétiques et les Britanniques, le sort de l’Europe serait débattu. Le 25 décembre, de Gaulle conclut à Moscou un traité d’alliance avec l’Union soviétique grâce auquel la France en sera désormais un interlocuteur direct.



*Le général Leclerc représente la France à Tokyo, le 2 septembre 1945, pour cosigner la capitulation japonaise.*



*Le général de Lattre signe, à Berlin au nom de l’armée française l’acte de capitulation des armées allemandes (air, mer et terre) à sa gauche son chef d’État-Major le général Demetz.*

Enfin, si le gouvernement français ne fut pas invité à la conférence de Yalta, en janvier 1945, il y obtint de nouveaux résultats. On confirma que la France aurait une zone d’occupation en Allemagne et, de plus qu’il y aurait un secteur français à Berlin. On décida que la France ferait partie de la Commission de contrôle alliée chargée de gérer l’ensemble de l’Allemagne et il fut convenu que la France, à l’égal des autres grands vainqueurs de la guerre, États-Unis, Angleterre, Russie et Chine, aurait un siège permanent et un droit de veto au Conseil de sécurité de la future Organisation des Nations Unies – l’ONU – où le français serait langue officielle comme l’anglais, le russe, l’espagnol et le chinois et où il serait aussi langue de travail, comme l’anglais.

Le 1<sup>er</sup> mai 1945, c’est en présence du général français Sevez que fut signée à Reims la capitulation de l’armée allemande puis le 9 mai, à Berlin, le général de Lattre de Tassigny représenta la France à la signature officielle de la capitulation allemande aux côtés du général Eisenhower, du maréchal Joukov et du maréchal Montgomery. L’armée française allait occuper une partie de l’Allemagne et de Berlin. La France, comme les Français libres l’avaient voulu, comptait au nombre des vainqueurs.

Grâce à l’action des Français libres, la France est restée au rang des grandes puissances. C’est à eux, à ces hommes et à ces femmes, que la France doit l’influence politique et diplomatique qu’elle exerce encore dans le monde. ■



*Les Français libres défilent à l’Arc de Triomphe en 1945.*